



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Industrial Vehicles & Machinery Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7B1, Place du Portage, Phase III
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Motoneiges	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60HS-18SNOW/B	Date 2018-09-27
Client Reference No. - N° de référence du client E60HS-18SNOW	Amendment No. - N° modif. 001
File No. - N° de dossier hs610.E60HS-18SNOW	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HS-610-75397	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale	
2018-08-30	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-10-09	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Reynolds, Kevin	Buyer Id - Id de l'acheteur hs610
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-3390 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required Accusé de réception requis	Yes - Oui <input type="checkbox"/>	No - Non <input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Cette Modification est émise pour les modifications suivants à la Demande d'offre à commandes :

Annuler :

1.2 Sommaire

Ce besoin concerne l'émission d'une offre à commandes principale et nationale (OCPN) pour l'achat de Motoneiges à l'intention des ministères et organismes du gouvernement du Canada, sur demande, à compter de la 1 novembre, 2018 jusqu'au 31 octobre, 2019.

Voici une liste des provinces et des territoires qui ont montré un intérêt à l'égard des commandes subséquentes à l'offre à commandes. Seulement les utilisateurs autorisés auront la permission d'émettre des commandes subséquentes à l'OCPN. Voici une liste des utilisateurs autorisés :

- Territoires du Nord-Ouest
- Yukon
- Nouveau-Brunswick
- Terre-Neuve-et-Labrador
- Alberta
 - Ville de Calgary
 - Ville d'Edmonton
- Ontario
 - Ville de Toronto
 - Ville d'Ottawa
- Nouvelle Écosse

Sur demande, aux ministères et aux organismes du gouvernement du Canada à l'échelle du pays, incluant dans les endroits situés dans des zones de règlement des revendications territoriales globales (ZRRTG).

Insérer :

1.2 Sommaire

Ce besoin concerne l'émission d'une offre à commandes principale et nationale (OCPN) pour l'achat de Motoneiges à l'intention des ministères et organismes du gouvernement du Canada, sur demande, à compter de la 1 novembre, 2018 jusqu'au 31 octobre, 2019.

Voici une liste des provinces et des territoires qui ont montré un intérêt à l'égard des commandes subséquentes à l'offre à commandes. Seulement les utilisateurs autorisés auront la permission d'émettre des commandes subséquentes à l'OCPN. Voici une liste des utilisateurs autorisés :

- Territoires du Nord-Ouest
- Yukon
- Nouveau-Brunswick
- Terre-Neuve-et-Labrador
- Alberta
 - Ville de Calgary (utilisateurs optionnels)
 - Ville de Edmonton (utilisateurs optionnels)
- Ontario
 - Ville de Toronto (utilisateurs optionnels)
 - Ville de Ottawa (utilisateurs optionnels)
- Manitoba

- Nouvelle Écosse
- Île-du-Prince-Édouard

Annuler :

6.6 Utilisateurs autorisés

Utilisateurs fédéraux désignés

Les utilisateurs fédéraux désignés autorisés à placer des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprennent les ministères, organismes ou sociétés d'État fédéraux mentionnés dans les annexes I, I.1, II et III de la **Loi sur la gestion des finances publiques**, L.R.C. (1985), chap. F11.

Utilisateur désigné d'une province ou d'un territoire

Les utilisateurs désignés des gouvernements provinciaux ou territoriaux suivants sont les seules entités autorisées à passer des commandes dans le cadre de cette offre à commandes.

- Territoires du Nord-Ouest
- Yukon
- Nouveau-Brunswick
- Terre-Neuve-et-Labrador
- Alberta
 - Ville de Calgary
 - Ville de Edmonton
- Ontario
 - Ville de Ottawa
 - Ville de Toronto
- Nouvelle Écosse

Divulgarion de renseignements – Utilisateurs optionnels

Les « **utilisateurs optionnels** » sont des entités du secteur MESSS qui n'ont pas été autorisées par leurs provinces respectives d'émettre ces commandes subséquentes en vertu de l'offre à commandes.

Les « **entités du secteur MESSS** » sont les municipalités, les entités d'enseignement supérieur, les écoles et les hôpitaux. Elles peuvent comprendre les administrations municipales régionales, locales ou de district ou toute autre forme d'administration municipale, les commissions scolaires, les entités d'enseignement, de services de santé et de services sociaux financées par le secteur public, ainsi que toute société ou entité détenue ou contrôlée par les entités précitées.

L'offrant reconnaît que les entités du secteur MESSS qui n'ont pas été définies comme utilisateur autorisé de la présente offre à commandes (nommé ciaprès « utilisateurs optionnels ») peuvent, s'ils le souhaitent, acquérir pour leur propre utilisation lesdits biens, services ou les deux, tel qu'il décrit dans la présente offre à commandes (nommé ciaprès « produits livrables »).

Si un utilisateur optionnel communique avec l'offrant pour acheter certains ou tous les produits livrables (nommé ciaprès « demande »), l'offrant entreprendra des négociations avec celui-ci. Dans le cadre des négociations, l'offrant a) divulguera à l'utilisateur optionnel ses prix unitaires et son taux horaire conformément à l'offre à commandes, b) divulguera toutes les autres modalités à cet égard et c) déploiera tous les efforts commercialement raisonnables pour négocier un accord distinct avec l'utilisateur optionnel pour la fourniture des produits livrables (nommé ciaprès « accord distinct »).

L'offrant sera responsable de sa propre administration de contrat avec l'utilisateur optionnel. Il ne pourra rediriger au Canada aucun problème contractuel qui pourrait survenir avec l'utilisateur optionnel. Ces problèmes contractuels comprennent, sans s'y limiter, les négociations contractuelles, l'administration du contrat et le rendement du contrat.

L'offrant n'aura pas le pouvoir de lier Canada, de créer un partenariat, une coentreprise ou une relation mandant/mandataire entre le Canada et l'offrant. L'offrant ne doit pas se présenter à l'utilisateur optionnel comme un mandataire ou un représentant du Canada.

Le Canada ne sera pas, ou ne sera pas considéré comme, une partie à un accord distinct ou le garant d'une obligation ou d'une responsabilité quelconque à l'égard d'une autre partie en vertu d'un accord distinct. Il est entendu que le Canada ne sera aucunement responsable à l'égard de l'offrant de coûts quelconques et n'aura aucune obligation envers ce dernier quant à un problème découlant d'un accord distinct.

Le Canada n'offre aucune représentation, assurance ou garantie qu'un utilisateur optionnel fera une demande ou conclura un accord distinct avec l'offrant :

Ville de Toronto

Insérer :

6.6 Utilisateurs autorisés

Utilisateurs fédéraux désignés

Les utilisateurs fédéraux désignés autorisés à placer des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprennent les ministères, organismes ou sociétés d'État fédéraux mentionnés dans les annexes I, I.1, II et III de la **Loi sur la gestion des finances publiques**, L.R.C. (1985), chap. F11.

Utilisateur désigné d'une province ou d'un territoire

Les utilisateurs désignés des gouvernements provinciaux ou territoriaux suivants sont les seules entités autorisées à passer des commandes dans le cadre de cette offre à commandes.

- Territoires du Nord-Ouest
- Yukon
- Nouveau-Brunswick
- Terre-Neuve-et-Labrador
- Alberta
 - Ville de Calgary (utilisateurs optionnels)
 - Ville de Edmonton (utilisateurs optionnels)
- Ontario
 - Ville de Ottawa (utilisateurs optionnels)
 - Ville de Toronto (utilisateurs optionnels)
- Manitoba
- Nouvelle Écosse
- Île-du-Prince-Édouard

Divulgence de renseignements – Utilisateurs optionnels

Les « **utilisateurs optionnels** » sont des entités du secteur MESSS qui n'ont pas été autorisées par leurs provinces respectives d'émettre ces commandes subséquentes en vertu de l'offre à commandes.

Les « **entités du secteur MESSS** » sont les municipalités, les entités d'enseignement supérieur, les écoles et les hôpitaux. Elles peuvent comprendre les administrations municipales régionales, locales ou de district ou toute autre forme d'administration municipale, les commissions scolaires, les entités d'enseignement, de services de santé et de services sociaux financées par le secteur public, ainsi que toute société ou entité détenue ou contrôlée par les entités précitées.

L'offrant reconnaît que les entités du secteur MESSS qui n'ont pas été définies comme utilisateur autorisé de la présente offre à commandes (nommé ciaprès « utilisateurs optionnels ») peuvent, s'ils le souhaitent, acquérir pour leur propre utilisation lesdits biens, services ou les deux, tel qu'il décrit dans la présente offre à commandes (nommé ciaprès « produits livrables »).

Si un utilisateur optionnel communique avec l'offrant pour acheter certains ou tous les produits livrables (nommé ciaprès « demande »), l'offrant entreprendra des négociations avec celui-ci. Dans le cadre des négociations, l'offrant a) divulguera à l'utilisateur optionnel ses prix unitaires et son taux horaire conformément à l'offre à commandes, b) divulguera toutes les autres modalités à cet égard et c) déploiera tous les efforts commercialement raisonnables pour négocier un accord distinct avec l'utilisateur optionnel pour la fourniture des produits livrables (nommé ciaprès « accord distinct »).

L'offrant sera responsable de sa propre administration de contrat avec l'utilisateur optionnel. Il ne pourra rediriger au Canada aucun problème contractuel qui pourrait survenir avec l'utilisateur optionnel. Ces problèmes contractuels comprennent, sans s'y limiter, les négociations contractuelles, l'administration du contrat et le rendement du contrat.

L'offrant n'aura pas le pouvoir de lier Canada, de créer un partenariat, une coentreprise ou une relation mandant/mandataire entre le Canada et l'offrant. L'offrant ne doit pas se présenter à l'utilisateur optionnel comme un mandataire ou un représentant du Canada.

Le Canada ne sera pas, ou ne sera pas considéré comme, une partie à un accord distinct ou le garant d'une obligation ou d'une responsabilité quelconque à l'égard d'une autre partie en vertu d'un accord distinct. Il est entendu que le Canada ne sera aucunement responsable à l'égard de l'offrant de coûts quelconques et n'aura aucune obligation envers ce dernier quant à un problème découlant d'un accord distinct.

Le Canada n'offre aucune représentation, assurance ou garantie qu'un utilisateur optionnel fera une demande ou conclura un accord distinct avec l'offrant.

Cette modification est effectuée afin de publier des questions et réponses.

Motoneige Groupe 2 :

Poids Sec : 500 livres (maximum)

Question 1:

Est-ce-que une machine avec un montant du poids sec de 660 livres est acceptable?

Réponse 1:

Non, La poids sec doit être 500 livres (maximum).

Track (Pont) : 15 po. (min) – 16 po. (max) largeur x 150 po. longueur (min) x 2.4 po. élevé (minimum)

Question 2:

Est-ce-que un track (pont) 20 po. Largeur X 155 po. Longueur X 1.8 po. Élevé est acceptable?

Réponse 2:

Non, cette track (pont) n'est pas acceptable.

Track (Pont) : 15 po. (min) – 16 po. (max) largeur x 150 po. longueur (min) x 2.4 po. élevé (minimum)

Question 3 :

Est-ce-que un track (pont) 15 po. Largeur (minimum) – 20 po. Largeur (maximum) X 155 po. Longueur X 1.5 po. Élevé (minimum) est acceptable?

Réponse 3 :

Non, cette track (pont) n'est pas acceptable.

Annexe B – Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant

Centre urbain: Victoria, (CB) – **SEULEMENT**

Insérer:

C'est obligatoire que cette centre urbain inclus un fournisseur autorisés dans un rayon de 200 km.

Centre urbain: Yellowknife, (TN) – **SEULEMENT**

Insérer:

C'est obligatoire que cette centre urbain inclus un fournisseur autorisés dans un rayon de 200 km.

Centre urbain: Hay River, (TN) – **SEULEMENT**

Insérer:

C'est obligatoire que cette centre urbain inclus un fournisseur autorisés dans un rayon de 350 km.

Tous les autres termes et conditions demeure.